

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :

FOYER RURAL DE GARLAN

Adresse :

N°2 Rue Place Yves Laviee

Code Postal 29610 Commune GARLAN

Objet :

Contribuer à l'animation et au développement global (Loisirs, Sports, Education et Culture) du milieu rural.

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du publié au Journal officiel du ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté en date du
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Etablissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objectif exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficultés ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Etablissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail)
- Association intermédiaire (article L.5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L.5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L.5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autres organismes :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom : TANINI Prénoms : Paul

Adresse :
Lieu dit Convenant Guiner
Code Postal 29610 Commune Garlan

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

320.62 Euros

Somme en toutes lettres : Trois cents vingt euros et soixante deux cents

Date du versement ou du don : Année 2023 .

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 978 du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire et susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25% des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) Notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement.

Date et signature

15 mars 2024
J. Magnan

ANNÉE 2023
DÉCLARATION DE FRAIS KILOMETRIQUES ENGAGES
DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITÉ BÉNÉVOLE

Bénévole :

Nom : TANINI

Prénom : Paul

Adresse :

Lieu dit Convent Guiner
29610 Garlan

Véhicule utilisé :

Marque : Renault

N° immatriculation : CY 002 YG

Puissance : 7 CV

Je certifie avoir utilisé mon véhicule personnel lors des déplacements dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous et inhérents à ces déplacements.

Je déclare renoncer au remboursement des frais engagés, dans le cadre de non activité bénévole.

Je sollicite donc que cet abandon soit considéré comme un don au profit du Foyer Rural de Garlan et vous demande donc de m'adresser un reçu afin de me permettre de bénéficier d'une réduction d'impôt.

La présente déclaration est établie en vertu des dispositions de l'article 200 du Code Général des Impôts.

Fait à Garlan, le 31 décembre 2023

Signature

Date	Objet (réunion, représentation, intervention, etc ...)	Lieu	Distance parcourue
06/01/2023	Point galette	Garlan – Rue des cyprès	6
10/01/2023	Point galette	Garlan – Rue des cyprès	6
11/01/2023	CA	Garlan – Salle Plijadur	6
21/01/2023	Repérage randonnée pédestre pour pilotage	Roscoff	69
08/03/2023	Réunion DIY	Garlan – Salle Plijadur	6
15/03/2023	Réunion préparatoire Mystery 2024	Garlan – Salle Plijadur	6
Distance partielle			99

			Report	99
Date	Objet (réunion, représentation, intervention, etc ...)	Lieu	Distance parcourue	
21/03/2023	Repérage randonnée pédestre pour pilotage	Carantec	52	
25/03/2023	Préparation buffet bénévoles du 29/03	Garlan – Salle Plijadur	6	
29/03/2023	Approvisionnement buffet bénévoles	Super U Lanmeur	16	
29/03/2023	CA	Garlan – Salle Plijadur	6	
06/04/2023	Réunion modification des statuts	Garlan – Salle Plijadur	6	
10/04/2023	Chasse aux oeufs	Garlan – Stade Pichodou	6	
07/06/2023	Bureau	Garlan – Salle Plijadur	6	
15/06/2023	Réunion modification des statuts	Garlan – Salle Plijadur	6	
28/06/2023	AGE – AGO - CA	Garlan – Salle Ti Gwer	6	
03/07/2023	Spectacle de magie	Garlan – Salle Ti Gwer	6	
14/08/2023	Achat de cartouches d'encre	St Martin des champs – Bureau Vallée	19	
23/08/2023	CA	Garlan – Salle Plijadur	6	
19/09/2023	Commande affiches et billets cabaret	Lanmeur – Groupama et Ulamir	16	
19/09/2023	Repérage étapes A et B du Mystery	Garlan - Mairie	6	
20//09/2023	CA Pré-cabaret	Garlan – Salle Plijadur	6	
26/09/2023	Récupération billets cabaret	Lanmeur - Ulamir	16	
26/09/2023	Repérage étapes C et D du Mystery	Garlan - Mairie	6	
29/09/2023,	Pre-vente cabaret	Garlan – Salle Nord	6	
30/09/2023	Pre-vente cabaret	Garlan – Salle Nord	6	
04/10/2023	Préparation animation cabaret	Garlan – Salle Plijadur	6	
06/10/2023	Préparation animation cabaret	Garlan – Salle Plijadur	6	
Distance partielle			282	

			Report	282
Date	Objet (réunion, représentation, intervention, etc ...)	Lieu	Distance parcourue	
12/10/2023	Récupération et mise en place frigos	Garlan – Divers endroits	8	
12/10/2023	CA Ulamir	Lanmeur – Salle Stéréden	16	
12/10/2023	Répétition générale	Garlan – Ti Gwer	6	
13/10/2023	Mise en place salle pour soirées cabaret	Garlan – Ti Gwer	6	
13/10/2023	Animation soirées cabaret	Garlan – Ti Gwer	6	
14/10/2023	Remise en place salle pour soirées cabaret	Garlan – Ti Gwer	6	
14/10/2023	Animation soirées cabaret	Garlan – Ti Gwer	6	
15/10/2023	Démontage salle après soirées cabaret	Garlan – Ti Gwer	6	
16/10/2023	Retour des frigos et rangement matériel à Plijadur	Garlan – Divers endroits	10	
18/10/2023	CA – FRG - Post-Cabaret	Garlan - Plijadur	6	
19/10/2023	Dépose courrier demande de classement asso intérêt général	Garlan - Poste	6	
01/11/2023	Repérage randonnée	Locmaria (22)	74	
07/12/2023	Point galette 2024	Garlan - Plijadur	6	
07/12/2023	CA Ulamir	Lanmeur – Salle Stéréden	16	
Distance totale parcourue			460	

Certificat d'immatriculation

N° Immatriculation A. CY-002-YG Date de 1^{ère} immatriculation B 25/09/2013

C.1 TANINI

PAUL

C.4a EST LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE

C.4.1 2 CASTEL MARIE ODILE

C.3

LIEU DIT CONVENANT GUINER
29610 GARLAN

D.1 RENAULT

D.2 JL71A4

D.2.1 M10RENV334G775

D.3 TRAFIC

E. VF1JL71A4EY526666

F.1 2870 F.2 2870 F.3 4790

G 2096 G.1 2021

J M1 J.1 VP J.2 AF J.3 CI

K e2*98/14*0213*46

P.1 1995 P.2 84 P.3 GO P.6 7

Q S.1 8 S.2 U.1 76

U.2 2625 V.7 171 V.9 715/2007*630/2012EURO5

X.1 VISITE AVANT LE 25/09/2017

Y.1 323 Y.2 0

Y.3 1500 Y.4 4

Y.5 2.5 Y.6 1829.5

Pour le ministre et par délégation,
Le chef du bureau des usagers de la route
et de la réglementation des véhicules


Emmanuel BOUYER

H

I 25/09/2013

Z.1

Z.2

Z.3

Z.4

Certificat d'immatriculation

CY-002-YG 25/09/2013

2013EF44166

VF1JL71A4EY526666

RENAULT

TANINI

PAUL



COUPON DÉTACHABLE

CRFRACY002YG8VF1JL71A4EY52666601309250VP<<<<
CI<<RENAULT<<<<<<TRAFIC<<<<<<2013EF4416646